

L'Assistance Santé au Quotidien par France Mutuelle

Depuis le 1er janvier 2017, France Mutuelle est partenaire de Mondial Assistance. Vous bénéficiez donc d'une nouvelle offre Assistance Santé au Quotidien incluse dans votre contrat santé (*hors Reflexio Hospi, Solution Hospi et Sagesse Hospi*)

Cette offre est composée d'un socle commun et de packs en fonction de votre âge :

- le pack maternité (pour les moins de 60 ans),
- et le pack +60 ans.

Vous pouvez contacter Mondial Assistance au 01 40 25 52 13



Offre socle Mondial Assistance (pour tous les adhérents)

INFORMATIONS – CONSEIL – RESEAUX DE SERVICES A domicile

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Conseil social	Illimité	Utilisable à tout moment dès la souscription pendant les heures d'ouverture du service. Prestations rendues par téléphone exclusivement.
Téléconseil santé	Illimité	
Informations juridiques, administratives et pratiques	Illimité	
Services à la personne	Mise en relation sans prise en charge	Utilisable à tout moment dès la souscription pendant les heures d'ouverture du service. Prestations rendues par téléphone exclusivement. Mise en relation sans prise en charge. Le coût des éventuels devis et/ou travaux réalisés à l'issue de ces prestations restent à la charge du Bénéficiaire.
Dépannage à domicile		

HOSPITALISATION – IMMOBILISATION A domicile

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Assistance à domicile		
Evaluation du besoin et recommandations pour l'utilisation de l'enveloppe de services	Illimitée	-
Enveloppe de services et d'aide à domicile en cas d'Hospitalisation ambulatoire sans nuitée.	Forfait de 150€	L'enveloppe de services doit être activée au plus tard 3 jours après l'Hospitalisation . La prise en charge de l'enveloppe de services est limitée à 1 fois par période annuelle de garantie. Par exemple un trajet en taxi pour le retour suite à la chirurgie ambulatoire et 2 heures de garde d'enfants.
Enveloppe de services et d'aide à domicile en cas d'hospitalisation supérieure à 24h ou d'immobilisation à domicile de plus de 5 jours	Forfait de 350€	Durée d'Hospitalisation supérieur à 24 heures ou durée d'Immobilisation à domicile supérieure à 5 jours L'enveloppe de services doit être activée au plus tard 15 jours après l'Hospitalisation ou le début de l'Immobilisation à domicile . La prise en charge de l'enveloppe de services est limitée à 1 fois par période annuelle de garantie. Par exemple 2 heures de garde d'enfants, 8 heures d'aide-ménagère et des trajets en taxi (aller/retour) d'un proche au domicile.
Livraison en urgence de médicaments	100 €	-
Livraison et mise à disposition de matériel médical	100 €	-
Complément en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de l'enfant		
Aide pédagogique de l'enfant dans les matières scolaires principales	10 heures maximum par semaine	L'absence doit être supérieure à 2 semaines calendaires consécutives. Limitée à la durée restant à courir de l'année scolaire en cours.

ASSISTANCE AFFECTION LONGUE DUREE

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Evaluation du besoin et recommandations pour l'utilisation de l'enveloppe de services	Illimitée	La prise en charge de l'enveloppe de services est limitée à 1 fois par période annuelle de garantie.
Enveloppe de services et d'aide à domicile	Forfait de 400 €	
Livraison en urgence de médicaments	100 €	Limitées à 1 fois par période annuelle de garantie
Livraison et mise à disposition de matériel médical	100 €	
Assistance aux devoirs	80 appels maximum	Par période annuelle de garantie. Prestation rendue par téléphone exclusivement.

AIDE AU BENEFICIAIRE DEPENDANT

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Accompagnement social	Coût de l'opération réalisée ou mandatée par Mondial Assistance	Bilan de vie, et plan d'aide sont réalisés une seule fois par événement garanti.
Assistance à l'aménagement du domicile	Illimitée	L'audit de l'habitat est réalisé une seule fois par événement garanti. Le coût des éventuels devis et/ou travaux réalisés à l'issue de ces prestations restent à la charge du Bénéficiaire.

Pack MATERNITE (- 60 ans)

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Services d'information et prévention		
Informations relatives à la grossesse et à la petite enfance : juridique, administratif, social et information pratique relative à la maternité	Illimitée	Utilisable à tout moment dès la souscription pendant les heures d'ouverture du service. Prestations rendues par téléphone exclusivement.
Conseil santé lié à la maternité	Coût de l'opération réalisée ou mandatée par Mondial Assistance	-
Calendrier vaccinal	Illimitée	-
Assistance à domicile pendant la grossesse		
Evaluation du besoin et recommandations pour l'utilisation de l'enveloppe de services	Illimitée	Hospitalisation de plus de 24 heures ou Immobilisation à domicile de plus de 5 jours de la future mère. La prise en charge de l'enveloppe de services est limitée à 2 fois par période de grossesse.
Enveloppe de services et d'aide à domicile	Forfait de 300 €	
Livraison en urgence de médicaments	100 €	-
Livraison et mise à disposition de matériel médical	100 €	-
Assistance à domicile à la naissance		
Evaluation du besoin et recommandations pour l'utilisation de l'enveloppe de services	Illimitée	Prolongation du séjour en maternité de la mère ou admission à l'hôpital pour plus de 2 nuitées, ou Hospitalisation de plus de 3 nuitées ou Immobilisation à domicile de plus de 8 jours de l'autre parent dans les 15 jours suivant l'accouchement.
Enveloppe de services et d'aide à domicile	Forfait de 500 €	
Livraison en urgence de médicaments	100 €	-
Livraison et mise à disposition de matériel médical	100 €	-
Assistance à domicile après la naissance		
Evaluation du besoin et recommandations pour l'utilisation de l'enveloppe de services	Illimitée	Hospitalisation de plus de 8 nuitées de la mère et/ou du nouveau-né au cours des 9 mois suivant la naissance. La prise en charge de l'enveloppe de services est limitée à 2 fois au cours des 9 mois suivant la naissance.
Enveloppe de services et d'aide à domicile	Forfait de 500 €	
Livraison en urgence de médicaments	100 €	-
Livraison et mise à disposition de matériel médical	100 €	-

Pack +60 ans

PROGRAMME DE PREVENTION

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Bilan Mémoire	Coût de la consultation	Limité à 1 prise en charge par bénéficiaire pour 2 périodes annuelles de garanties

RETRAITE

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Préparation à la retraite		
Information conseil retraite	Illimitée	Prestation rendue par téléphone exclusivement.
Assistance pension de réversion	1 estimation au maximum	-
Bilan « Prévoir mes revenus de retraite »	Coût de l'estimation réalisée par Mondial Assistance	Au maximum, 3 hypothèses d'âge de départ à la retraite sont prises en compte pour chaque estimation réalisée.
Construction du projet de retraite	Coût de la prestation et du suivi réalisés par Mondial Assistance	-

AIDE AU BENEFICIAIRE DEPENDANT

Prestations	Prise en charge	Conditions et limites
Accompagnement psychologique	3 entretiens par tel et/ou remboursement de 12 séances maximum de consultation en cabinet. 80€ TTC maximum par consultation	La prise en charge vient en complément des remboursements des organismes de sécurité sociale, d'assurance maladie complémentaire ou de prévoyance.
Téléassistance permanente au domicile	Mise en relation sans prise en charge donnant droit à un tarif préférentiel	Le contrat souscrit reste à la charge du Bénéficiaire.
Visites de maisons d'accueil	60 € TTC maximum par visite	Limité à 3 visites d'établissements par évènement garanti.
Aides aux démarches administratives pour le déménagement	Illimitée	Prestation rendue par téléphone exclusivement.
Aide au déménagement	Mise en relation sans prise en charge avec un déménageur ou un loueur de véhicules utilitaires	Le coût du déménagement ou de la location de véhicule utilitaire reste à la charge du Bénéficiaire.
Présence d'un Proche pour l'installation en établissement spécialisé	- Transport aller/retour : frais réels - Hébergement : 60 € TTC par nuit dans la limite de 2 nuits	Prestation mise en place une seule fois par évènement garanti.
Préparation à la retraite		
Aide à l'utilisation du capital	Coût de la prestation réalisée ou mandatée par Mondial Assistance	Prestations soumises à un accord formel du Bénéficiaire ou de ses Proches.
Aide à l'utilisation de la rente		
Entretiens de suivi		Prestations rendues par téléphone exclusivement. 1 suivi par période annuelle de garantie